

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 02 OCTOBRE 2015 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, Mme COLLEMARE Françoise, M. LEMAIRE Michel, M. POHER Jean-Claude, Mme HUCHER Béatrice, M. GUERARD Maurice, Mme LEBEC Sandra, Mme BECQUET Laurence, M. DIJON Michel, M. DUVEY Marc, Mme CARTIER Alice.

Absents non excusés : Mme POTTIER Morgane, M. BOURDON Claude, M. POULAIN Alain.

Mme Sandra LEBEC donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire, pas d'observation.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR D'OCCASION :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la préparation du BP 2015, une somme de 33 500 € avait été prévue au compte 020 (dépenses imprévues) pour l'achat d'un tracteur d'occasion.

Après avoir contacté plusieurs sociétés et fourni à chacune d'elles un cahier des charges (CCTP), des devis ont été fournis. Monsieur le Maire présente chaque proposition et indique que chaque société a proposé une reprise du tracteur de la commune CASE I 845 y compris le chargeur.

Un tableau récapitulatif réalisé par M. AUBRY est mis à disposition des conseillers municipaux (tracteur occasion + neuf). Il rappelle qu'à compter du 1^{er} octobre 2015 le seuil des marchés publics a été modifié : sans obligation de consultation à partir de 25 000 € HT (relèvement du seuil de dispense de procédure à 25 000 € HT).

Après en avoir délibéré le conseil municipal porte son choix sur la société RUAUX et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis d'un montant de 24500 € HT soit 29400 € TTC et accepte le montant de la reprise proposée par la société pour la somme de 500 € HT soit 600 € TTC. Le conseil municipal souhaite que Monsieur le Maire intervienne auprès de cette société pour allonger la durée de garantie de ce tracteur, une remise en état de celui-ci (normalement prévue) et vérification du prix du transpalette.

DELIBERATION : AUGMENTATION TARIF SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à chaque retour de location de la salle des fêtes, le responsable rencontre des problèmes de ménage.

Monsieur le Maire a donc demandé à un agent de réaliser 2 heures de ménage avant chaque location.

Pour compenser cette dépense supplémentaire, Monsieur le Maire propose d'augmenter le coût de la location. Il rappelle les tarifs actuels et fournit un bilan des dépenses liées à la salle des fêtes (eau, électricité, chauffage sur 3 années). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2016 :

	Commune	Extérieurs
Vin d'honneur :	100 € 00	150 € 00
Cautions	250 € 00	250 € 00
Fête familiale :	200 € 00	300 € 00
Cautions	500 € 00	500 € 00

DELIBERATION : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES :

Monsieur le Maire souhaite connaître les observations de conseillers municipaux concernant ce projet qui leur a été transmis auparavant.

Il rappelle que ce projet de schéma proposé par la Communauté de Communes est le fruit du travail participatif et collaboratif qui a été engagé en octobre 2014 au travers de plusieurs réunions sur le territoire regroupant élus, personnel de l'Intercom et de la ville de Brionne (cadre, directeur, chef de service) et secrétaires de mairie.

Monsieur le Président de l'Intercom du Pays Brionnais a transmis aux maires le projet de schéma de mutualisation. Monsieur le Maire précise que ce document n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité et exprimé au travers de l'étude mais exprime sur la durée du mandat une intention générale sur le cadre de la mutualisation.

M. GUERARD Maurice émet l'observation suivante : il est contre l'acquisition d'un camion hydrocureur (priorité 2), coût trop élevé plus intéressant de s'adresser à des sociétés privées.

Est-il possible de valider ce schéma avec des exceptions. Le conseil municipal rejoint l'idée de M. GUERARD, charge Monsieur le Maire de se renseigner auprès de l'Intercom et remet ce dossier à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

LOI NOTRe : possibilité dissolution CCAS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme CHAMBRAS-VINCENT, responsable de la Trésorerie de Brionne, qui informe que la loi NOTRe du 7 août 2015 a donné un caractère facultatif au CCAS dans les communes dont la population est inférieure à 1500 habitants. Cette loi prévoit que les CCAS concernés peuvent être dissous par délibération du conseil municipal.

Si le CCAS est dissout, ces anciennes compétences sont exercées soit par la commune soit par le CIAS. Cette dissolution doit être prise avant le 31.12. 2015. Le conseil municipal souhaite le maintien du CCAS.

DEMANDE D'UN LAVE-LINGE SECHANT POUR LE LINGE ECOLE-CANTINE :

Monsieur le Maire rappelle que cette demande avait été refusée lors du dernier conseil municipal, faute de place appropriée. Le personnel de la cantine a émis la suggestion d'installer ce matériel à la mairie dans les toilettes Femmes. Cette réalisation est tout à fait possible et n'entraîne pas trop de frais supplémentaires hormis quelques modifications de plomberie.

Après consultation, le coût d'un lave-linge séchant est d'environ 500 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable. Pour information un devis sera demandé à une société de prestataires de services pour le nettoyage du linge afin de comparer.

INFO PROJET SAGE DE LA RISLE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en juillet le projet SAGE DE LA RISLE. Il s'agit d'un document de planification de la gestion de l'eau sur une dizaine d'années sur le bassin de la Risle et de la Charentonne. Il porte sur les thématiques de préservation et de gestion des milieux aquatiques humides, de protection de la ressource en eau souterraine, de gestion de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable, et de lutte contre les inondations.

M. ROUSSELIN, Président de la C.L.E. du SAGE et M. LECORNU, Président du Conseil Départemental de l'Eure sollicitent notre avis sur ce projet.

M. AUBRY informe qu'une réunion est organisée à l'Intercom par le Département sur la présentation de ce projet mardi 06 octobre. Cette compétence sera obligatoire dans les futures EPCI (prise en compte de toutes les eaux, mares, plans d'eau, étangs...). M. GUERARD s'interroge sur la place de l'agence de l'eau dans ce nouveau schéma et le coût de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Devis marquage au sol de l'arrêt minute de la signalisation routière : coût 252 € TTC. Le conseil municipal estime cette dépense importante et suggère que le demandeur participe également financièrement. M. AUBRY suggère de faire réaliser ce marquage au sol par les services de l'Intercom.
- Monsieur le Maire présente au conseil municipal les trois propositions d'aménagement des anciens locaux de la maison de retraite en maison médicale. Ces projets ont été transmis aux intéressés (infirmières, médecins, M. LUGAGNE –Directeur EHPAD). Monsieur le Maire doit programmer une réunion avec les différents interlocuteurs. Le conseil municipal souhaite que la SILOGE donne le coût de cette opération.
- Monsieur le Maire fait circuler deux pétitions, une pour l'appel du 19 septembre concernant les baisses des dotations, et une pour la fermeture des trésoreries de proximité dans l'Eure (dans le département de l'Eure fermeront au 1^{er} janvier 2016 les trésoreries de Montfort sur Risle, Thiberville, Nonancourt, Pacy sur Eure, Rugles).
- Demande d'une association de Brionne (Ici et là-bas) nouvellement créée à la recherche d'un local qui pourrait accueillir des activités d'apprentissage et de développement de la danse et percussion africaine. Ces différents cours encadrés par des professeurs expérimentés pourraient se dérouler le mardi de 17 h à 22 h. le conseil municipal donne son accord pour le prêt de la salle des fêtes moyennant une participation annuelle pour le chauffage de 250 €.
- Devis NG Services de Crosville la Vieille : dans le cadre de l'Ad' AP (Agenda Accessibilité Programmée) il avait été demandé un devis pour la fourniture et pose d'un élévateur pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'étage de la mairie –coût 29665.55 € TTC-. Une dérogation pour l'étage de la mairie a été demandée.
- Rendez-vous avec Mme SILVA-RANCEE de la Direction des Routes de Brionne pour l'assainissement en traverse : rue Delhomme jeudi 08 octobre 2015 à 9 h 00 et rendez-vous avec M. AMELOT (plomberie) lundi 05 octobre à 8 h 30.
- M. VANNIER fait savoir qu'il a reçu M. ROUSSEL, président de l'AMSE avec M. LEMAIRE Michel pour une visite du presbytère. M. ROUSSEL serait intéressé par l'acquisition de ce bien afin d'installer le siège social de son association à Harcourt. Le conseil municipal se flatterait d'avoir le siège de cette association à Harcourt et charge Monsieur le Maire de contacter M. ROUSSEL afin qu'il fasse une offre écrite au conseil municipal.
- Michel LEMAIRE informe :
 - ❖ La compétence « voirie » de l'Intercom a :
 - ✓ Emulsionné la route menant à la « Pomme Dorée », la rue de la fossette et le trottoir de la rue Vaurin (du cabinet médical à la rue de la libération),
 - ✓ Le 20 septembre, 80 personnes ont suivi les visites guidées de l'église dont 16 habitent Harcourt dans le cadre des journées du patrimoine.

- ✓ Les 2 courses cyclistes ont eu lieu le 27 septembre (minimes et cadets) et furent très animées (35 coureurs et 120 spectateurs).
- ❖ Il demande si la commune a des priorités concernant la voirie : Mme HUCHER propose les bordures de la route qui mène aux Rufflets (rue axe Vaurin - rue aux Roux).
- ❖ Il demande la pose de caillou chemin de la fossette (après M. AMELOT) + chemin de la Piquetière. M. LEMAIRE souhaite qu'un courrier soit adressé à M. HOUZEL pour l'élagage de ses arbres aux Rufflets.
- ❖ Il fait part de la demande de M. FINET Pascal (programmation travaux IPB) concernant le projet d'aménagement de la place de la mairie (courrier à adresser au SERPN pour remplacement de la canalisation d'eau potable).
- Mme COLLEMARE fait part de l'insatisfaction de Mme LECOUTURIER concernant la composition des menus, le cuisinier est en arrêt et elle n'a pas les menus d'octobre.
- ❖ Elle signale le manque d'un rideau dans le réfectoire de la cantine (voir avec M. AUBRY).
- M. POHER Jean-Claude fait part de la divagation d'un chien et des problèmes rencontrés (rottweiler). Il demande la possibilité que la commune achète une paire de gants et une canne.
- Mme LEBEC Sandra indique que jeudi une machine à laver et quelques autres détritrus ont été déposés au calvaire rue Vaurin. Elle s'interroge sur le ramassage des encombrants (organisé dans certaines communes). A Harcourt, il n'y a pas de ramassage mais présence d'une benne aux services techniques.
- M. AUBRY fait part d'une réclamation concernant le carrefour rue Pinchon-rue de la ferme des Bois, il demande que la commune adresse un courrier à M. DUFOURG afin qu'il abatte le premier arbre très gênant au niveau de la circulation.
- ❖ Il a observé plusieurs impayés au niveau des règlements de la cantine. Il souhaite connaître l'avis du conseil municipal concernant les personnes qui n'ont pas payé la cantine l'année précédente et qui ne travaillent pas, la possibilité de refuser l'enfant le midi. En conséquence, il souhaite que ces parents soient convoqués au niveau du CCAS. Mme HUCHER rappelle que la cantine est un service et n'est pas obligatoire.
- Pour rappel les élections régionales auront lieu les dimanches 06 et 13 décembre, la tenue du bureau de vote se fera au conseil municipal de novembre.

Séance close à 22 h 50.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le vendredi 06 novembre 2015 à 19 h 30.

